

« Hébergement VIH » : le dilemme

●●● Conseil d'administration décentralisé : invitée par l'association membre Gala (*), la fédération nationale des hébergements VIH s'est réunie vendredi à Strasbourg.

La Fédération nationale des hébergements VIH n'a pas attendu longtemps pour venir à Strasbourg. Créée en octobre 98, elle s'est délocalisée dans la capitale alsacienne le temps d'une journée et d'un conseil d'administration.

Invitée par l'association strasbourgeoise Gala, dont le directeur Daniel Steinbrunner est son trésorier, la Fédération a voulu accomplir un geste symbolique en quittant Paris. « Notre présence ici, à la veille des élections européennes, rappelle que les problèmes de santé ne peuvent être traités à l'échelon d'un seul pays », dit Gilles Laffon, président de la fédération et du comité associatif « Ensemble contre le sida ».

Avantages, inconvénients

Les 28 associations membres, toutes engagées dans la lutte contre le sida, se sont réunies pour faire le point sur les rencontres qui ont lieu depuis trois mois avec le secrétariat d'état à la santé. La circulaire de mars 99 – elle (ré)affirme l'utilité des appartements thérapeutiques (**) pour les personnes malades du

sida et porteurs du virus – a soulagé la fédération, mais l'a laissée face à un dilemme.

Doit-elle accepter le mot expérimental qui se trouve dans le texte ou doit-elle oeuvrer pour que les appartements thérapeutiques relèvent de la loi de 75 ? Les deux formules présentent chacune des avantages, et des inconvénients.

L'expérimentation promet la création d'un millier de places (400 actuellement), mais peut-on encore parler d'expérience quand certaines structures existent depuis plus de trois ans ? La loi de 75 a le mérite de pérenniser la formule, mais elle comporte un risque : le retrait du financement de la CNAM (elle assure 127 F des 476 F du prix de journée) sans que l'Etat prenne à sa charge l'équivalent (il finance actuellement l'hébergement à hauteur de 50 %).

Pour la Fédération, le choix est à la fois « politique et stratégique », explique Gilles Laffon. Elle doit se mettre au clair avant le 6 juillet, date d'une nouvelle rencontre avec le secrétariat d'état à la santé où elle compte bien arriver avec des propositions.

M.S.

(*) Gala, gestion d'appartements locatifs associatifs, 3 rue de Genève à Strasbourg, ☎ 03 88 24 70 00.

(**) Ces appartements logent les personnes atteintes du VIH et leur assurent un accompagnement médico-psycho-social.